

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF1202

présenté par

M. Templier, Mme Pitollat, Mme Kerbarh, M. Perea, Mme Riotton, M. Zulesi, M. Causse,
Mme Marsaud, M. Colas-Roy, Mme Meynier-Millefert, M. Thiébaud, Mme Toutut-Picard,
M. Fugit, Mme Panonacle et Mme Le Feur

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.